

Le 10 août 2020.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 10 août 2020, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Roseline Boucher, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Considérant l'adoption du décret 689-2020 du 25 juin 2020, il est dorénavant permis de tenir les assemblées publiquement avec plus de personnes présentes, le nombre maximal de personnes possibles dans la salle lors de ces séances dépendant de la capacité physique de la salle afin de respecter les consignes sanitaires, soit un distance de deux mètres entre les personnes présentes, incluant pour les accès et l'espace pour les membres du conseil municipal ; les personnes résidant à une même adresse peuvent conserver une distanciation physique inférieure à 2 mètres.. Le port du couvre-visage est obligatoire pour accéder dans l'entrée, mais une fois assis, les gens peuvent l'enlever. Le lavage des mains est également obligatoire.

La séance est par ailleurs aussi enregistrée au moyen d'une caméra.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture du projet d'ordre du jour, en changeant l'ordre pour mettre les points 7 et 8 à la suite du point 3.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'amendé.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 6 juillet 2020 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Dépôt de documents (lettres de citoyens) suite à la consultation écrite, concernant l'adoption du premier projet de règlement numéro 412, modifiant le règlement de zonage numéro 327, pour une demande de changement de zonage pour l'établissement d'une usine extractive (carrière) dans le rang 2 sud, zone AF3, à la limite sud-est de la municipalité :

Une dizaine de lettres ont été reçues. Plusieurs personnes sont dans la salle et expriment leur fort désaccord sur le sujet ; on fait la lecture d'une lettre reçue ce jour de Mme France Mc Sween.

Madame Périard demande que les gens sortent de la salle à 20 heures pour discuter avec les membres du conseil. Les gens sont invités à revenir dans la salle à 20h10.

Monsieur Jean-Marie Poulin quitte son siège à 20h10.

01-08-20 RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT 412

Attendu la présentation d'un premier projet de règlement le 6 juillet 2020, suivi d'un avis public pour une consultation écrite ;

Attendu la réception de plusieurs lettres de gens insatisfaits de la procédure entreprise ;

Attendu que la municipalité a bien pris en considération les objections des citoyens de même que leurs inquiétudes ;

Attendu les discussions en caucus avec les membres du conseil pour connaître leur point de vue sur le sujet ;

Attendu la proposition de la majorité des membres du conseil municipal pour une rencontre publique avec le promoteur et son équipe ainsi que toutes les personnes concernées pour bien expliquer le projet, incluant un représentant de la MRC et un modérateur ;

Attendu l'insatisfaction totale des gens concernant cette proposition ;

Attendu un 2^e vote en caucus par les membres du conseil ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham **retire** le projet d'amendement de zonage numéro 412, il n'y aura donc pas d'industrie extractive dans le rang 2 sud, zone AF3, limite sud-est de la municipalité.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste fournie par la secrétaire :

MRC Arthabaska	4 ^e vers. quote-part	12 054,00 \$
Bionest	4 adresses (repayé)	1 158,96
Buropro Citation	cartes cadeaux étudiants + divers	76,61
....	jeux camp de jour (repayé)	122,45
....	76,29
....	achat livres à même Fonds culturel MRC	458,81
Geneviève Boutin	128,94
Camion BL	réparation + inspection avant licence	224,14
Réseau Biblio	étiquettes	42,26
Vivaco	réparation parc	8,54
....	ampoules	19,64
....	matériel construction mur pare-feu garage c.c. pour génératrice	1 848,57
....	sel, chlore	77,59
....	asphalte froide, réparation diverses	217,99
.... réparation entrée abri à sable	163,49
Signalisation Lévis	panneau numéro porte	37,89
Canton de Ham-Nord	redevances gravière	817,82
Christiane Leblanc	boîte de masques jetables	57,40
Rogers	2 cellulaires	78,13
MRC Arthabaska	insp. régionale janvier à mars	2 145,99
Centre de l'Auto	rép. camion	1 569,11
Urgence Bois-Francs	insp. 2 défibrillateurs	57,49
Télébec	usine	97,68
Pêche Nicolet	aide financière budgétée	2 000,00
Postes Canada	circulaires	94,53
Breault et Bouthillier	loisirs collectifs (repayé)	492,90
Eurofins/EnvironeX	inorganiques annuels	420,24
Alain René	surveillance + facturation internet	560,51
Serge Leblanc CPA inc.	reddition compte TECQ 2014-2018	1 057,77
....	rapport financie 2019	3 920,65
Sidevic	courroie	88,13

Québec	garage	193,67
....	entrepôt	32,60
....	c.c.	329,79
....	usine	693,80
....	terrain de jeux	68,23
Protection incendie MCI	vérification annuelle extincteur	253,92
Sogetel	garage	33,29
....	c.c.	69,89
....	bureau	68,44
....	internet avec modification demandée	798,49
Christiane Leblanc		2 422,12
Mario St-Cyr	all. dép. août	300,00
Gilles Leblanc	c.c. juil.	100,00
Gesterra	transport des matières août	3 685,55
....	traitement matières juillet	1 510,77
....	vidange fosses septiques (repayé)	582,20
Receveur Général Canada		1 003,55
Marius Marcoux et Fils	rép. lumières de rue	177,18
Particulier	remb. taxes erreur	58,34
Hydro Québec	éclairage public	230,21
Sentiers équestres aux mille collines	aide financière	500,00
Petite caisse	caisse de papier	42,50
....	timbres	14,50
....	sacs de poubelle	9,20
	Total	<u>43 352,76 \$</u>
Perreault Construction	réparation dalle de ciment (repayé)	58 858,50 \$
+ salaires des employés :		5 694,52 \$

Une période de question est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

Une personne questionne sur une fermeture de fossé en avant de sa résidence, l'employé de voirie ira voir ce qu'il serait possible de faire.

Questions sur projet du nouveau propriétaire Domaine des Vacanciers : aucun projet officiel remis à la municipalité pour l'instant. On demandera à des résidents de couper le foin sur le terrain pour que ce soit plus propre.

02-08-20 DEMANDE DÉROGATION MINEURE 11 CHEMIN LEBLANC

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure soumise par Mylène E. Maltais et Marco Darveau et localisée comme suit : 11 chemin Leblanc, lot 26A-35. Ils prennent également connaissance de l'avis donné par les membres du comité consultatif d'urbanisme, lors d'une réunion tenue le 25 juin 2020, cet avis fait part que la demande de dérogation mineure devrait être accordée sans modification. Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente demande de dérogation mineure soit acceptée, sans modification.

03-08-10 RÉSOLUTION PAIEMENT RÉPARATION DALLE DE CIMENT ABRI À SABLE

Attendu une entente signée avec EXP le 14 décembre 2017 que des travaux de réparation de la dalle de ciment de l'abri à sable devraient être faits ;
Attendu que des soumissions ont été demandées par EXP directement, la municipalité demeurant maître d'œuvre des ouvrages ;

Attendu la soumission reçue et le contrat donné à Perreault Construction de Victoriaville ;

Attendu que les travaux viennent de se terminer en juillet 2020 ;

Attendu que nous avons reçu une facture de Perreault Construction de Victoriaville pour la réparation de la dalle de ciment à l'abri à sable ;

Attendu que le coût des travaux est à la charge de EXP, pour lesquels nous avons reçu un chèque au montant de 65 398,33 \$ (incluant retenue 10%) ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 58 858,50 \$ à Perreault Construction de Victoriaville pour la réparation de la dalle de ciment de l'abri à sable.

Pour la quittance pour les travaux de réparation de la dalle de ciment, elle est en correction présentement avec notre avocate. Retour au prochain conseil.

04-08-20 SUIVI PROJET BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la chargée de projet, Geneviève Boutin, pour avoir une évaluation des coûts de construction pour faire un agrandissement au centre communautaire pour aménager la bibliothèque municipale, avec un budget subventionné à 100%.

05-08-20 RÉOLUTION PROJET PRIMADA POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que les aînés ont mis au cœur de leur démarche MADA l'accessibilité de la bibliothèque municipale ;

Considérant que les aînés de la Municipalité souhaitent avoir accès à un lieu climatisé durant la période estivale lors des canicules ;

Considérant que la FADOQ aimerait utiliser l'espace pour y tenir leur rencontre hebdomadaire ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham fasse le dépôt d'une demande au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) afin de réaliser un agrandissement du centre communautaire. Un montant de 100 000 \$ est demandé au programme. La Municipalité s'engage également à payer sa part des coûts reliés au projet. La Municipalité mandate Mme Geneviève Boutin comme responsable de la demande et Mme Christiane Leblanc comme personne autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande.

La Municipalité a pris connaissance du guide du programme et elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;

La Municipalité confirme qu'elle assumera les coûts non admissibles au programme associé à son projet ainsi que tous les dépassements de coûts.

Circulation route 161 : installation radar par le ministère des Transports prochainement.

06-08-20 FORMATION À DISTANCE POUR LA CHARGÉE DE PROJET

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Geneviève Boutin puisse s'inscrire à des cours à distance donnés par l'Association des directeurs municipaux du Québec, soit environ 5 cours à 99 \$ chacun

07-08-20 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE SENTIERS ÉQUESTRES

Attendu qu'il y a encore des argents disponibles sur le projet Nouveaux Horizons ;

Attendu une demande d'aide financière des Sentiers équestres aux milles collines au mois de mars 2020 ;

Attendu la possibilité d'inclure la donation d'un banc public, qui pourrait être ajouté sur le circuit Parcours vie active ;

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 500 \$ aux Sentiers

équestres aux mille collines, en plus d'un banc public.

Bris à la borne sèche dans le rang 2 nord : repayé par la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts.

Poste ouvert, dg administrative Régie d'incendie des 3 Monts, parmi les dg des municipalités participant à l'entente.

MRC, approche innovatrice dans le domaine de l'aménagement, rencontre des maires à venir en septembre et octobre. Résolution à suivre après cette rencontre.

Suivi entretien panneaux signalisation VTT sur notre territoire : c'est de la responsabilité de la municipalité.

08-08-20 COMMANDE DE SEL À GLACE

Suite à une demande de prix à 2 fournisseurs pour 60 tonnes de sel à glace pour l'hiver : Somavrac à 101,94 \$ la tonne et Sel Warwick à 104 \$ la tonne ;

Attendu que le conseil favorise l'achat local ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Roseline Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 60 tonnes de sel à glace en vrac chez Sel Warwick, au coût de 104 \$ la tonne.

Suivi mise à niveau usine d'eau potable : on attend l'avis de notre technicien au dossier.

Rapport TECQ 2014-2018 : déposé au ministère, on devrait avoir le paiement final cet automne, soit environ 180 000 \$.

Suivi AIRRL : demande de subvention après les corrections des travaux faits en 2019 (bordures, asphalte, bord de fossés).

Suivi plans régionaux des milieux humides et hydriques, suite de la rencontre de juillet, demande de l'UPA à une prochaine rencontre avec la MRC.

09-08-20 CHUTE À LIVRES, PROJET D'ACHAT REGROUPÉ

Considérant que le ministère de la Culture et des Communications, dans son Plan de relance économique du milieu culturel, prévoit la mesure suivante dans le cadre du programme d'Aide aux immobilisations : *Soutenir les projets immobiliers et d'acquisitions de matériel de moindre envergure des organismes culturels qui ont besoin d'adapter leurs espaces rapidement ;*

Considérant que l'ajout d'une chute à livres est un service qui augmenterait l'accessibilité à la bibliothèque en permettant aux usagers de retourner leurs documents en tout temps ;

Considérant qu'en période de pandémie, l'utilisation d'une chute à livres facilite la mise en quarantaine des documents retournés en limitant les manipulations et permet aux usagers d'effectuer leurs retours sans entrer dans la bibliothèque ;

Considérant que le Réseau Biblio CQLM offre de déposer une demande au nom des municipalités intéressées et que, de cette façon, 70% des dépenses seraient admissibles à la subvention ;

Il est proposé par Mme Roseline Boucher, appuyée par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater le Réseau Biblio CQLM pour effectuer une demande de subvention en immobilisation auprès du ministère de la Culture et des Communications et d'en faire la gestion et la reddition de comptes, dans le cas où la demande est acceptée ;

De défrayer 30% des coûts liés à l'achat et à la livraison de la chute à livre ;

De défrayer 5% en frais de gestion ;

De prendre en charge la réception et l'installation de la chute à livres lors de sa livraison ;

De conserver la chute à livres en fonction au moins 5 ans.

Bilan première demande à portée collective pour les secteurs et les îlots en zone agricole.

Inspection en sécurité incendie 2020-2021 : certaines municipalités seront ciblées.

Location de la grande salle au public : le conseil est d'accord en autant que les gens signent une entente de location indiquant les mesures à suivre pour le respect des règles de distanciation et les mesures sanitaires en vigueur.

Rouli-Bus : s'il y a des gens intéressés à faire partie du conseil d'administration, nous en faire part.

Prochaine assemblée : mardi le 8 septembre, 19h30.

Transfert de poste :

- Poste vérification au poste services professionnels
- Internet Sogetel aux surplus générés par ce service, suite à notre demande d'augmenter la bande passante pour un meilleur service

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (21 heures).

Accepter sur proposition de Mme Nancy Delisle

Seconder par Mme Lise Nolette

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

